



FEDERATION
NATIONALE DES
ETUDIANTS EN
ORTHOPHONIE

Fédération nationale des étudiants
en orthophonie
c/o FAGE
5 rue Frédérick Lemaître
75 020 Paris
www.fneo.fr

GUIDE DES POURSUITES D'ÉTUDES

à l'usage des étudiants diplômés *avant* la réforme

Introduction

Depuis une dizaine d'années déjà, la FNEO travaille avec énergie sur la réforme de nos études, qui verra le cursus d'orthophonie entrer dans le « moule » européen du système LMD (Licence, Master, Doctorat).

Licence ou master, rien n'est encore fixé pour le grade de notre futur diplôme, mais une certitude demeure, ce grade ne sera pas rétro-actif, ce qui signifie que tous les étudiants diplômés avant cette réforme n'auront en poche qu'un... bac +2, en dépit de leurs quatre années d'études bien remplies !

En considérant le cas heureux où les nouvelles promotions sortiraient avec un grade master (bac +5), beaucoup d'entre vous s'interrogent actuellement sur les conséquences de ce nivellement des diplômes entre les « anciens » et les « nouveaux ». Tout d'abord, ne cédon pas à l'inquiétude : il serait absurde en effet que les patients différencient les deux catégories pré-citées, de surcroît dans un contexte de pénurie des soins.

Si en libéral, aucune répercussion n'est pressentie, pour les orthophonistes salariés, la convention avec l'employeur dépend du niveau d'études, et il est possible que la réforme permette une revalorisation salariale non accessible aux « anciens ».

Compétences, reconnaissance, rémunération, accès à la recherche et à l'enseignement : comment faire pour nous, diplômés "d'avant" ? Voici quelques pistes de réponses à approfondir.

I - Chemins de traverse vers les masters

Bien que notre diplôme ne soit reconnu qu'au niveau bac+2, il est tout de même possible d'intégrer certaines formations en M1 et d'ainsi obtenir un master en deux ans seulement après l'obtention du CCO. Attention, ces passerelles sont peu nombreuses et les places se font rares !

Zoom sur : *Master Sciences du Langage option Recherche en sciences du langage, université de Provence Aix-Marseille I*

Le principe de cette spécialité est de connaître d'une part des éléments fondamentaux théoriques et empiriques en sciences du langage (structure des langues, éléments de dysfonctionnement, théories linguistiques) et d'autre part, des éléments fondamentaux de la démarche scientifique afin de permettre à l'étudiant de s'inscrire en thèse.

L'admission en M1 est automatique pour les étudiants titulaires d'une licence de Sciences du langage, Lettres Modernes, Lettres Classiques, ainsi que pour les titulaires du certificat de capacité d'orthophoniste.

À l'issue du M1 en revanche, le passage en M2 est réservé aux meilleurs dossiers, qui ont obtenu l'avis favorable d'un directeur de recherche. Même si un étudiant obtient la moyenne en M1, il n'est pas nécessairement admis dans l'année supérieure.

S'il le souhaite, pour poursuivre ses études en thèse, l'étudiant doit avoir obtenu la mention Bien à son mémoire de M2. Selon l'avis de son directeur de recherche, il pourra éventuellement bénéficier d'une allocation de recherche pour son doctorat.

Plus d'informations sur <http://gsite.univ-provence.fr/>

Zoom sur : *Master DIAPASON Fonctionnements linguistiques et dysfonctionnements langagiers (FL&DL), université Paris Ouest Nanterre La Défense*

Le master DIAPASON a pour **objectifs** de valoriser les compétences en linguistique dans le secteur du handicap langagier, ainsi que de mettre en place des dispositifs de prévention, de dépistage, de diagnostic et de réhabilitation langagière dans une perspective essentiellement développementale.

Il s'appuie sur des pôles scientifiques de haut niveau dans le domaine de l'acquisition et des pathologies du langage, utilisables en recherche appliquée et dans le domaine de la remédiation.

Contacts : Albane Peaudecerf – Présidente – presidente.fneo@gmail.com
Charlotte Wagenaar – Vice Présidente en charge de la recherche – vp.recherche.fneo@gmail.com

Le master FL&DL débouche en M2 sur un Master Professionnel ou un Master Recherche, avec dans les deux cas un stage, qui peut être un stage en entreprise, en institution ou en laboratoire, et sera effectué soit toute l'année en alternance à raison d'une ou deux journées par semaine, soit d'Avril à Juin (ce stage est de 140 heures pour le Master Recherche, et de 420 heures pour le Master Professionnel).

Partenaires :

- L'INSHEA, Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés <http://www.inshea.fr>
- L'ISEG, Institut Supérieur Européen de Gestion (école de commerce). <http://www.iseg.fr>
- Le laboratoire MoDyCo (Modèles, Dynamiques, Corpus), UMR7114, CNRS/Université Paris Ouest Nanterre La Défense <http://www.modyco.fr/>
- Le département de Sciences du Langage, UFR LLPhi (Littératures, Langages, Philosophie), Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Pour les étudiants en orthophonie, deux cas de figure :

- si vous êtes en 4^{ème} année d'orthophonie : vous vous inscrivez en M1 à taux réduit pour suivre deux enseignements du master; la validation de ces enseignements vous permettra d'intégrer le M2 directement l'année suivante
- si vous avez votre certificat de capacité d'orthophoniste : vous pouvez rentrer directement en M2 en suivant en plus du cursus normal de M2 deux UE de rattrapage (une par semestre)

La formation s'étale du mercredi au samedi avec regroupement possible le vendredi et samedi afin de permettre à ceux qui travaillent par ailleurs ou qui ont choisi de faire leur stage en alternance de pouvoir s'organiser.

Si la plupart des enseignements ont lieu à Nanterre et à Paris, certains sont offerts à distance pour le M2 (anglais, bilinguisme, émotions, modèles linguistiques et psycholinguistiques).

Le M2 peut déboucher sur un doctorat, et pour ceux qui voudraient intégrer un organisme de recherche dans le domaine de la cognition et de la psycholinguistique, il est possible de préparer par la suite les concours de l'INSERM, du CNRS, de la fonction publique.

Plus d'informations sur www.u-paris10.fr/masterfldl

Contacts : Albane Peaudecerf – Présidente – presidente.fneo@gmail.com
Charlotte Wagenaar – Vice Présidente en charge de la recherche – vp.recherche.fneo@gmail.com

Zoom sur : *Master Sciences et Technologies mention RIM, Rééducation et Ingénierie Médicale , université Pierre et Marie Curie (Paris 6)*

L'UPMC couvre 3 spécialités en M1 : Rééducation, Réadaptation, Réhabilitation (3R), Ingénierie Médicale (IM), et Education Thérapeutique.

Le parcours 3R ouvre à deux spécialités en M2 : Recherche Clinique et Didactique professionnelle.

Deux autres spécialités ouvriront à la rentrée 2011 : Approche multidisciplinaire du Handicap Neurologique chez l'Adulte, et Expertise en Gériatrie.

Le master RIM a pour objectifs de :

Former les paramédicaux, les médecins et les professionnels souhaitant développer leur activité dans le domaine de la santé aux métiers de la recherche et de l'innovation, du développement et de la transmission des connaissances, et la coordination des parcours de soin.

Faire converger les disciplines médicales et les sciences de l'ingénieur pour donner aux étudiants une double culture qui permette le développement des technologies médicales du futur.

Le M1, spécialité 3R, est accessible sur dossier aux titulaires du Certificat de Capacité d'Orthophonie.

Ce parcours s'adresse en priorité aux professionnels de santé qui se dirigent vers les métiers du développement, de l'expertise, du conseil, de l'encadrement et de la recherche appliquée, dans les champs de la rééducation, la réadaptation, et la réhabilitation, avec une volonté de rapprochement des disciplines scientifiques fondamentales et cliniques.

L'enseignement se compose de disciplines aussi diverses que neurosciences, physiopathologie, anglais scientifique, biomécanique... ainsi que d'un stage d'insertion transdisciplinaire d'une durée de quatre semaines.

Compte tenu du volume horaire et du travail demandé, il est difficilement compatible avec une activité professionnelle à temps plein.

La campagne d'inscriptions ouvre en avril, et les dossiers sont à retourner avant juillet.

Plus d'informations sur www.upmc.fr

Contacts : Albane Peaudecerf – Présidente – presidente.fneo@gmail.com
Charlotte Wagenaar – Vice Présidente en charge de la recherche – vp.recherche.fneo@gmail.com

Zoom sur : *Master Audiologie et Troubles du Langage, université Montpellier 1*

Ce master répond à un besoin de santé publique pour une prise en charge multidisciplinaire du malentendant. Le développement et la sophistication des technologies permettant la réhabilitation de l'audition (aide auditive numérique, implant d'oreille moyenne, implant cochléaire) et la spécificité de la population malentendante (enfant, sujet âgé) nécessitent la création d'une formation universitaire complémentaire professionnalisante.

Il offre aux médecins ou internes en médecine, audioprothésistes et orthophonistes diplômés d'Etat, une formation approfondie dans les domaines de l'audiologie de l'enfant et de la personne âgée, des prothèses implantables, des explorations fonctionnelles et de la prise en charge des acouphènes.

Le M1 comporte la validation des épreuves écrites, orales et pratiques, et d'un stage long dans une entreprise, un laboratoire de recherche ou un établissement hospitalier public ou privé en France ou à l'étranger.

Plus d'informations sur <http://arema.um1.free.fr/index.htm>

Attention !

La liste des masters présentés ici n'est pas exhaustive ; d'autres passerelles existent probablement, accessibles avec un bon dossier et un projet d'études solide. Si vous avez repéré un M1 qui vous tente, n'hésitez pas à envoyer votre dossier, même si le site internet stipule qu'il n'est accessible qu'aux détenteurs de certaines licences ; vous pourriez avoir de bonnes surprises.

N'oubliez pas non plus de mettre en avant vos acquis antérieurs ! Ceux d'entre vous qui ont obtenu une L3 voire un M1 (en sciences du langage, lettres, psychologie, sciences de l'éducation, biologie...) avant de suivre leurs études d'orthophonie peuvent bien sûr, s'ils le souhaitent, reprendre leur cursus jusqu'à validation du M2.

En aucun cas l'obtention d'un master n'aura d'impact en termes de rémunération, puisqu'il ne s'agit pas d'un master d'orthophonie. Mais, outre l'enrichissement professionnel qu'il implique et un accès à la recherche certain, il peut constituer un élément probant dans un dossier de VAE.

II – La VAE, une option prometteuse

La **VAE** (validation des acquis de l'expérience) est une démarche qui permet de faire reconnaître son expérience professionnelle par un diplôme. Actuellement, elle n'est pas encore accessible pour toutes les professions de santé. Mais il est possible qu'après la réforme, qu'ils soient libéraux ou salariés, tous les orthophonistes puissent faire valider leurs acquis, à condition d'attester au minimum de **trois ans d'expérience professionnelle**. Cette procédure pourrait permettre aux orthophonistes diplômés avant la réforme d'obtenir le même grade que les nouveaux (si néanmoins ceux-ci sont dotés d'un bac +5), moyennant un parcours du combattant administratif !

Mode d'emploi

Le candidat à la VAE doit justifier, outre de trois ans d'expérience professionnelle, tout ou partie des connaissances et des compétences exigées pour l'obtention du diplôme visé (en l'occurrence, le master d'orthophonie s'il est créé), répertoriées par le référentiel compétences du diplôme.

La démarche demande du temps, du travail... et de l'argent !

Étape 1

Monter un dossier rassemblant tous les documents prouvant les expériences acquises et leur durée, à destination de l'organisme certificateur (en l'occurrence, ce serait l'université habilitée à délivrer le master d'orthophonie).

Étape 2

La demande de validation est soumise à un jury, composé des représentants qualifiés, enseignants, employeurs, et salariés de la profession que le diplôme recherché permet d'exercer.

Il recherchera dans votre dossier tous les éléments permettant d'affirmer que vous possédez les compétences requises pour exercer la profession et obtenir le diplôme. Il complètera son information par l'entretien.

À l'issue de cet entretien, le jury décide :

- ⇒ soit de délivrer directement le diplôme au candidat, s'il estime que celui-ci possède toutes les compétences nécessaires. C'est la solution idéale, mais elle n'est pas systématique.
- ⇒ soit de n'accorder qu'une validation partielle, s'il estime que certaines compétences ne sont pas présentées par le candidat, ou que son expérience est insuffisante, ou ne couvre pas l'ensemble du champ d'intervention habituel des détenteurs du diplôme.

Étape 3

Dans ce dernier cas, le jury définit les prestations nécessaires pour acquérir la totalité de la certification visée : il peut s'agir d'un mémoire, d'heures de stages, d'une formation complémentaire... Ces acquisitions doivent être effectuées dans les **cing ans** qui suivent la décision du jury.

Attention !

On ne peut déposer qu'une seule demande pendant la même année civile pour le même diplôme.

À savoir

Les salariés qui postulent pour une VAE ont droit à un congé de 24 heures, consécutives ou non (par exemple trois fois huit heures) pour préparer leur dossier et passer l'entretien avec le jury.

Il faut donc retenir que la VAE, si elle n'accorde pas toujours le diplôme directement à l'issue de l'entretien avec le jury, peut permettre d'y accéder après une formation plus courte que la normale.

III – Pour se spécialiser : le diplôme universitaire

Un diplôme universitaire (DU) est, en France, un diplôme d'université, contrairement à la licence, au master et au doctorat, qui sont des diplômes nationaux, reconnus par l'Etat. Chaque université propose donc ses DU spécifiques, ou ses DIU (diplôme inter-universitaire) en partenariat avec d'autres universités. Ces diplômes sont gérés localement, ce qui signifie que les universités sont libres d'en fixer les frais de scolarité. Ils correspondent à un domaine professionnel restreint, et beaucoup peuvent intéresser les orthophonistes !

En pratique : La sélection se fait généralement sur dossier et entretien. Les DU sont aménagés de manière à ce que l'étudiant puisse mener de front son activité professionnelle et ses études. Ils durent 1 ou 2 ans, avec un volume horaire de 120 heures en moyenne, souvent organisées en séminaires espacés dans l'année. Les connaissances sont validées par l'assiduité aux cours, et/ou des examens terminaux, un mémoire ou encore des heures de stage.

Contacts : Albane Peaudecerf – Présidente – presidente.fneo@gmail.com
Charlotte Wagenaar – Vice Présidente en charge de la recherche – vp.recherche.fneo@gmail.com

Les DU accessibles aux orthos sont recensés dans le Guide des Études de la FNEO ; si vous n'arrivez pas à remettre la main sur cette bible, voici une petite piqûre de rappel :

Audiologie : Bordeaux, Caen, Lyon, Paris

Autisme : Lyon, Tours

Bégaiement : Paris

Communication et langage chez l'enfant : Paris

Évaluation dans le domaine de la santé : Strasbourg

Gériatrie/Alzheimer : Lyon, Nice, Paris, Poitiers, Reims

Neuropsychologie : Angers, Caen, Lille, Lyon, Montpellier, Paris

Pathologies de l'oralité : Bordeaux

Pathologies du langage oral et écrit : Lyon

Psychopathologie enfant/adolescent : Lyon, Paris, Toulouse

Réadaptation paramédicale : Paris

Thérapie par le jeu : Lyon

Trisomie : Lyon

Troubles d'apprentissage : Toulouse

Voix Parole Déglutition : Bordeaux, Toulouse

Fédération Nationale des Étudiants en Orthophonie

Contacts : Albane Peaudecerf – Présidente – presidente.fneo@gmail.com
Charlotte Wagenaar – Vice Présidente en charge de la recherche – vp.recherche.fneo@gmail.com

Zoom sur : *Diplôme d'université Bégaiements et troubles de la fluence de la parole, Université Paris 6*

Ce diplôme d'université propose un enseignement approfondi concernant les différents troubles de la fluence de la parole (bégaiements, bredouilllements...), articulant perspectives théoriques, approches cliniques et pratiques thérapeutiques. Son objectif est de répondre à la demande des professionnels souvent démunis face à la prise en charge de ces pathologies particulièrement complexes.

Organisation : 120 heures réparties sur 2 ans, avec 5 modules de deux jours (jeudi et vendredi) par année. Chaque module inclut un enseignement théorique et pratique, des études de cas, des ateliers pratiques et des supervisions de cas avec une utilisation extensive de documents vidéo.

La validation des connaissances se fait par un contrôle strict de l'assiduité, des études de cas, un mémoire de fin d'étude avec présentation.

Attention !

Le DU ne rentre pas dans le système LMD, il ne donne droit à aucune reconnaissance, passerelle ou rémunération en plus du CCO. Mais, outre le fait qu'il peut venir enrichir un dossier de VAE, c'est un excellent moyen de compléter et d'approfondir ses compétences, et de se sentir mieux armé face à une pathologie donnée, ce qui est bien l'essentiel au vu de la prise en charge de nos patients.